

Objet : Réouverture des écoles

Textes de référence :

Protocole sanitaire : Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

Courrier de Monsieur le Directeur académique aux maires du département de la GIRONDE.

Circulaire relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages parue le 4 mai 2020.

Après cette longue période de confinement, durant laquelle vous avez été des partenaires précieux pour la continuité pédagogique auprès de votre enfant, il est temps de repartir à l'école.

Ce retour tant attendu doit se faire dans les meilleures conditions possibles en respectant le protocole sanitaire qui nous a été remis le 3 mai.

Nous avons tous un rôle à jouer afin de pouvoir assurer le bien-être des enfants. Vos enfants vont retrouver l'école mais une école différente. Nous comptons sur votre collaboration pour bien les préparer et les rassurer.

L'accueil des élèves se fera en plusieurs phases :

**GS volontaires et enfants prioritaires du 14 au 19 mai .
et toutes les sections de maternelle à partir du 25 mai.**

Ce premier protocole est centré sur l'accueil du 14 mai.

Il pourra être modifié en fonction des nouvelles directives et du retour d'expériences de la première phase de réouverture.

1. Rappel des fondamentaux du protocole sanitaire

- Maintenir de la distanciation physique
- Appliquer les gestes barrières
- Limiter le brassage des élèves
- Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- Former, informer et communiquer
-

2. Un protocole sanitaire

Il repose sur 5 principes fondamentaux :

Le maintien de la distanciation physique

L'application des gestes barrières

La limitation du brassage des élèves

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

La formation, l'information et la communication.

3. L'accueil des élèves

Calendrier :

- 11 et 12 Mai : pré rentrée des enseignants
- **14 Mai :**
 - **Rentrée des élèves de GS concernés**, par groupes de 10 élèves maximum en maternelle par salle.
 - Accueil des enfants des personnels engagés dans la gestion de la crise : **soignants, forces de sécurité intérieure, postiers, des personnels communaux et enseignants.**

Rappel important : **les deux parents** doivent avoir un métier référencé ci-dessus pour que l'enfant soit accueilli.

Un attestation sur l'honneur devra être fournie par les parents.

 - **Élèves en situation de handicap avec AESH.**
- **25 Mai :**
 - Accueil d'élèves d'autres niveaux, si la situation sanitaire le permet, en respectant les préconisations sanitaires du protocole : une communication définissant plus précisément ce nouveau dispositif sera effectuée ultérieurement.

Modalités : Pour chaque école

- 2 ou 3 groupes de 10 élèves maximum par classe seront constitués.
- La venue sur l'école se fera par alternance des groupes
 - Groupe 1 : Lundi / Mardi
 - Groupe 2 : Jeudi / Vendredi

Lorsqu'un groupe n'est pas à l'école, il suivra un enseignement à distance sur la base du travail donné par l'enseignant. Pour les PS et les MS jusqu'au 25 mai, le travail à distance est maintenu avec leur enseignante.

Tout adulte autre que le personnel de l'école a interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'école.

4. La vie scolaire

Réaménagement des classes :

Les classes vont être réaménagées afin de respecter la distanciation et les mesures sanitaires à appliquer : L'utilisation des coins jeux (dînette, poupées, marchande, structure de la cour, vélos,...) ainsi qu'une grande partie du matériel pédagogique sera inaccessible.

Chaque élève disposera d'une boîte individuelle contenant son propre matériel (feutres, colle, ciseaux...) fournis par l'école.

En résumé, les élèves seront confinés à une table de travail.

Nous comptons sur vous pour les préparer à cette école « autrement ».

Entrée Sorties : Ecole

Dès le 14 mai, les entrées et sorties de l'école se feront soit par le portail de la garderie, soit par le petit portail de la cour donnant sur le parc, soit par l'entrée principale.

Il est demandé aux parents de respecter les gestes barrières (1m les uns des autres) et de ne pas stationner devant le portail.

Avant de rentrer en classe, les élèves devront se laver les mains.

Les portes des salles de classes seront ouvertes au moment de l'accueil des élèves.

Classe	Portail d'accès à l'école	Horaires de rentrée	Horaires de sortie	Modalités d'accueil
Elèves prioritaires de PS	portillon donnant sur le parc	8h20-8h30 13h35-13h45	16h30	Les élèves attendront à 1m de distance les uns des autres qu'un adulte les prenne en charge individuellement pour qu'ils se lavent les mains et rentrent dans leur classe.
Elèves prioritaires de la classe de Mme Limonne et GS concernés	grand portail de l'école	8h20-8h30 13h35-13h45	16h30	
Elèves prioritaires de la classe de Mmes Bourgogne et Faure et GS concernés	Portail de l'accueil	8h20 - 8h30 13h35-13h45	16h30	

Récréations :

Les récréations seront organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrières.

La cour sera segmentée en zone pour limiter le brassage des élèves.

Aucun matériel collectif (ballons, vélos, structure...) ne sera prêté. Retour en classe de façon échelonnée afin de respecter les mesures sanitaires.

Récréation	Récré 1 Matin	Récré 2 Matin	Récréation Après-midi
Classe 1	9h30/9h45 Cour	11h30/11h45 Herbe	15h30

Classe 2	9h45/10h00 Cour	11h00/11h15 Herbe	15h/15h20 Cour
Classe 3	9h45/10h00 Cour	11h00/11h15 Herbe	15h/15h20 Cour

5. Gestes barrières



Le lavage des mains

Au cours de la journée, les élèves se laveront les mains régulièrement dans le cadre du protocole.

Le port du masque

Le port du masque et les visières sont interdits pour tous élèves de maternelle.

Tout personnel adulte de l'école a pour obligation de porter un masque.

6. Rôle des parents

Votre enfant ne va pas retrouver la même école qu'il a laissée le 17 mars. En effet, tous ses camarades ne seront pas présents et il ne pourra plus jouer et partager du matériel comme avant. Il est particulièrement important de préparer votre enfant à cette rentrée singulière en lui présentant l'ensemble des nouvelles contraintes.

NOUS COMPTONS SUR VOUS.

En tant que parents vous avez un rôle actif dans le respect des gestes barrières et dans la préparation du retour de votre enfant à l'école :

-Tous les matins prendre la température de votre enfant

(la température doit être **OBLIGATOIREMENT** inférieure à 37,8°C).

-Munir votre enfant de mouchoirs en papier jetable

-Si votre enfant présente un des symptômes du covid-19 il est IMPERATIF que vous suiviez les règles de prise en charge. Son retour à l'école ne pourra s'effectuer qu'après un avis écrit du médecin traitant.

Ce dispositif sera évalué le 19 mai et redimensionné pour l'intégration des élèves de PS et MS.

7. Périscolaire

Restauration :

La restauration scolaire est adaptée :

- Le service de restauration est assuré en service « chaud ».
- Les menus seront simplifiés pour permettre la fluidité des services de restauration mais une attention sera donnée pour que les enfants se restaurent dans les meilleures conditions.
- Chaque élève sera servi et desservi à table dans le respect de la distanciation. Les enfants s'installeront aux places désignées par le personnel.
- Une désinfection de la salle de restauration aura lieu après chaque groupe.
- Le temps de pause méridienne et les horaires seront adaptés afin de prendre en compte le temps de désinfection.
- Les enfants bénéficiant d'un PAI alimentaire sans panier complet devront apporter le panier complet.
- Si les conditions restauration ne peuvent plus être assurées dans des conditions satisfaisantes au réfectoire d'autres solutions seraient étudiées (transfert de locaux ou fourniture de pique nique par les familles).

Transports scolaires : Le service de transport scolaire ne sera pas assuré.

Accueils périscolaires :

- Le service périscolaire du matin ne sera pas assuré.
- Le service périscolaire du soir sera assuré de 16h30 à 19h
- Le service d'accueil de loisirs le mercredi n'est pas assuré jusqu'à nouvel ordre à l'exception des services ouverts pour le public prioritaire défini par instruction ministérielle depuis le 13 mars 2020.